

GENÈVE

Importantes incitations financières pour les stations de lavage agricoles

Alain-Xavier Wurst

Avec les subventions fédérales et cantonales, les agriculteurs genevois peuvent bénéficier de montants allant jusqu'à 75% des frais éligibles pour la construction d'une station de lavage.

A l'heure actuelle, il n'y a aucune obligation légale pour les agriculteurs d'installer sur leur exploitation une place de lavage pour les pulvérisateurs et les machines. Mais dans le cadre des efforts faits pour réduire les risques de pollution, le Canton de Genève souhaite encourager les paysans à s'équiper, de façon individuelle ou collective, en stations de lavage. A cette fin, les subventions financières sont importantes, puisqu'elles peuvent couvrir jusqu'à 75% des frais éligibles de construction (25% pour la Confédération et 50% pour le Canton).

Pour illustrer cette volonté, AgriVulg avait organisé la semaine dernière, en collaboration avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'Office cantonal de l'eau (OCEau), une séance d'information au domaine de Champvigny à Satigny (GE), propriété de Raymond Meister, qui a construit il y a trois ans une nouvelle station. «Je voulais faire un nouveau bâtiment et me mettre aux normes. J'en ai profité pour refaire une station de lavage», explique Raymond Meister, qui cultive des vignes et des grandes cultures. «J'en avais déjà une, mais elle n'était pas prévue pour le traitement des eaux avec des produits phytos.»

Un mur végétal

Le processus choisi a été celui proposé par la société d'ingénieurs-conseils Ecavert, fondée par Nicolas Ecabert, qui utilise une technologie brevetée mise au point par la filière agronomie de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Hépia) de Genève. Le principe est simple:



Nicolas Ecabert lors de la séance d'explications. Chacun des modules est rempli d'un substrat composé de fibre de bois, matières organiques, terre végétale et billes d'argile concassées. En raison de la dégradation du substrat, il faut un apport de compost une fois par an par module.

les effluents sont déversés dans une cuve tampon, munie d'une pompe, laquelle va renvoyer les effluents vers un mur végétal pour l'irriguer. Ce mur est composé de modules, sorte de casiers métalliques abritant des substrats organiques sur lesquels poussent des plantes, en l'occurrence des heuchères, choisies pour leur robustesse aux conditions difficiles (sécheresse, froid, etc.). L'action combinée des micro-organismes du substrat (champignons et bactéries), de l'activité physiologique des plantes et des UV provoque la dégradation des molécules de composés phytosanitaires. Les eaux de drainage du mur retournent dans la cuve-tampon. «On est donc en circuit fermé, il n'y a aucune connexion de ces eaux avec le réseau des eaux pluviales ou celui des eaux usées», précise

Yvan Genoud, ingénieur à l'OCEau.

«Les dimensions de la cuve-tampon et du système sont adaptées aux quantités d'effluents à filtrer par année. On estime qu'un module permet l'évapotranspiration de 1000 à 1500 litres par an selon l'exposition, le climat, le vent, etc.», explique Nicolas Ecabert. «Il faut environ une année pour que le système soit à 100% de ses capacités», ajoute l'expert, qui s'occupe de l'installation, de la gestion du système d'épuration et de son suivi. La construction du gros et moyen œuvre est confiée à des entreprises tierces – ou à l'agriculteur, s'il en a lui-même les capacités.

La station mixte installée par Raymond Meister recueille aussi les eaux de pluie, qui sont alors canalisées par un deuxième circuit orienté vers une

tranche d'infiltration, située en bordure d'un coteau. Enfin, troisième et dernier circuit, celui des eaux de lavage des machines qui passent par un décanteur et séparateur gravitaire pour hydrocarbures, avant d'être évacuées vers les eaux usées. «Une contrainte importante pour la construction d'une place de lavage est la proximité avec le réseau des eaux usées. Si l'agriculteur doit tirer 500 mètres de tuyaux pour se raccorder au réseau et laver 5 tracteurs dans l'année, il faut repenser le projet», avertit Yvan Genoud.

Trois questions à se poser

Chaque installation est à étudier au cas par cas, compte tenu de la nature du terrain, de sa proximité avec les différents réseaux, de la quantité de produits à filtrer, etc. C'est pour

quoi les services de l'OCAN et AgriVulg encouragent les agriculteurs à les consulter avant de se lancer dans leurs travaux. «Qui veut investir? Quelle utilisation veut-on faire de la station? A quel endroit placer la station? Voilà les trois premières questions à se poser. Après, vous pouvez nous contacter et nous viendrons sur place pour vous conseiller sur les questions techniques, juridiques et les moyens de financements», a dit Céline Margot, ingénieure agronome à l'OCAN, à la vingtaine d'agriculteurs présents lors de la séance.

A partir du 1^{er} janvier 2023, les subventions fédérales ne seront cependant plus calculées en pourcentage mais se limiteront à un forfait. «Nous incitons donc les agriculteurs à réfléchir dès cet hiver à leurs projets, afin de déposer au

plus tard l'été prochain les dossiers de demande d'aides», a insisté Céline Margot.

«Il faut bien avoir conscience que la demande de subvention doit être déposée avant le commencement des travaux. Les travaux antérieurs à la demande ne pourront pas être soutenus financièrement», a conclu Céline Abadia, responsable PER et référente pour la question des stations de lavage au sein d'AgriGenève.

INFOS UTILES

Céline Abadia, AgriVulg: abadia@agrigenève.ch
Céline Margot, OCAN (subventions): celine.margot@etat.ge.ch
Aline Bonfantini-Martin, OCAN (autorisations de construire): aline.bonfantini-martin@etat.ge.ch
Yvan Genoud, OCEau (conseil réseau des eaux): yvan.genoud@etat.ge.ch

RÉCOLTE

La demande en betteraves sucrières est supérieure à la moyenne

La demande de fourrage issu des betteraves sucrières ne pourra pas être entièrement satisfaite en regard du volume de betteraves attendu et du taux de pulpe résiduelle.

Le nouvel accord interprofessionnel offrant des conditions sensiblement améliorées pour la culture 2022 a été distribué il y a trois semaines. De nombreux planteurs l'ont déjà signé. Il est

cependant trop tôt pour tirer un bilan intermédiaire. Les personnes qui n'ont pas encore eu le temps de s'en occuper sont invitées à conclure le contrat au cours des prochaines semaines. Les collaborateurs de Sucre Suisse SA sont à leur disposition en cas de questions.

Au cours de la semaine dernière, 130 000 tonnes de betteraves ont été livrées aux sucreries. Les teneurs moyennes en sucre se sont stabilisées au niveau de la semaine d'avant. En raison des conditions météo, la tare totale en légère

hausse dans les deux fabriques atteint 7%. Après deux panes de locomotives successives ayant affecté les livraisons en provenance d'Allemagne, la situation était tendue à Frauenfeld (TG). Mais grâce à des efforts particuliers, l'organisation de transport Frauenfeld est parvenue à acheminer une quantité suffisante de betteraves pour stabiliser le flux des opérations. En Suisse romande, après une interruption de trafic de plusieurs heures, l'arrivée d'un train à vide a pu être annulée en extremis. Les trente-sept autres trains suis-

ses ont cependant circulé selon l'horaire.

Cette année, la demande de fourrage issu des betteraves sucrières est supérieure à la moyenne. Malheureusement, elle ne pourra pas être entièrement satisfaite en regard du volume de betteraves attendu et du taux de pulpe résiduelle. Les clients dont les commandes ont déjà été confirmées recevront les quantités demandées. Mais pour le moment, il n'est pas possible de proposer de la marchandise supplémentaire.

SUCRE SUISSE

7^e semaine du 1^{er} au 7 novembre 2021

	Rail (t)	Route (t)	Total (t)	Sucre (moyenne %)	Tare totale (moyenne %)
Usine d'Aarberg (début de la campagne: 05.10)					
Betteraves conventionnelles					
Jusqu'ici	126700	119000	245700	16,1	6,8
Semaine actuelle	31800	36500	68300	16,4	7,0
Total	158500	155500	314000	16,2	6,9
Usine de Frauenfeld (début de la campagne: 17.09)					
Betteraves conventionnelles					
Jusqu'ici	75900	148100	224000	17,1	6,4
Semaine actuelle	23200	38900	62100	17,6	7,0
Total	99100	187000	286100	17,2	6,6
Total Sucre Suisse SA conv.	257600	342500	600100	16,7	6,7